

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le six du mois de décembre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 13 décembre 2023

N° 13

**Objet : Modification Contrat de
Projet
Econome de flux**

Est nommé secrétaire de séance : Claude FIAERT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°21), COCHET Brigitte, CORTES Guy, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°20), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n°2), SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
AUDRAN Michel a donné pouvoir à DECROIX Hugo
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GRAVIERE Remy
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à BONZI Maryse
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
JOUVES Marc a donné pouvoir à ISOARD Christian
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n° 21)
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
VIVOS Patrick a donné pouvoir à DOMINICI Pascale

Etaient excusés :

BOURJAC Bruno	REBOUL Childéric
EYMARD Max	RICHAUD Véronique
FLORES Sylvain	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	URQUIZAR Danièle
PELESTOR Michel	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur REINAUDO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération en date du 30 juin 2021, le conseil communautaire a approuvé la création d'un emploi non permanent (contrat de projet) pour assurer les missions d'économiste de flux dans le cadre du programme SEQUOIA à temps complet pour une durée d'une année renouvelable dans la limite totale de trois années sous réserve de la reconduction des financements selon les conditions suivantes :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail
Du 01/09/2021 au 31/08/2022	1	Catégorie B	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du programme ACTEE+, - Analyse des éléments pré-opérationnels pour les 400 bâtiments retenus pour l'audit thermique simple travaux à gains rapides, - Suivi de l'opération 40 bâtiments performants, - Participation à la coordination du groupement de commande, - Suivi des études auprès des partenaires, - Réalisation d'un bilan annuel, 	Temps complet

Ce contrat a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 compte-tenu de l'obtention des financements.

La collectivité a été retenue dans le cadre d'un nouveau programme « ACTEE PLUS » qui permet le cofinancement d'un poste d'économiste de flux selon les conditions suivantes :

Il est donc proposé de créer un nouveau contrat de projet répondant aux objectifs de ce programme.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique

Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission économiste de flux,

Considérant que ce poste ouvre droit à des financements (ACTEE +/Fonds CHENE pour 40% et COT ADEME pour 10%),

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Il est proposé au conseil communautaire :

- de créer un emploi non permanent pour assurer les missions d'économe de flux dans le cadre du programme ACTEE PLUS à temps complet pour une durée de 3 ans et de définir les caractéristiques du contrat de projet ainsi qu'il suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail
Du 01/01/2024 au 31/12/2026	1	Catégorie B Technicien	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du programme ACTEE+ - Analyse des éléments pré-opérationnels pour les bâtiments et actions retenues pour chaque lot financé, - Suivi des diverses opérations ; - Participation à la coordination du groupement de commande, - Suivi des études auprès des partenaires, - Réalisation d'un bilan annuel 	Temps complet

Les candidats devront justifier au minimum d'un diplôme BAC +2 (BTS fluides énergies, domotique) ou BAC +3 (licence professionnelle métiers du BTP, maîtrise de l'énergie, électricité et développement durable, énergétique, environnement et génie climatique, génie thermique). Une expérience professionnelle dans la conduite de projet est souhaitée.

La rémunération maximale sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, sur la base de l'indice majoré relatif au 9ème échelon du grade technicien territorial ainsi que du régime indemnitaire correspondant.

Le coût annuel chargé prévisionnel relatif à cet emploi s'élève pour la collectivité à 45 000 euros base 2024. Les financements participent à hauteur de 40% (programme ACTEE+/Fonds CHENE) du coût chargé annuel du poste. Ce poste pourra également bénéficier d'un bonus de cofinancement de 10% au titre du Contrat d'Objectif Territorial ADEME.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- De modifier le tableau des effectifs,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents relatifs au contrat de projet,

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Claude FIAERT

PUBLIE LE : 22 DEC. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com